ETAMPES

Délibération n° VI-DEL-2023-035

Date de convocation : 5 avril 2023 Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents: 22 Votants: 32

Objet: Affectation des résultats du compte administratif 2022 – Budget principal – Exercice

2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux — 12, Carrefour des Religieuses — 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3ème Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4ème Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8ème Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Sabah	ΑΪD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES: M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Virginie TARTARIN.

ETAIENT ABSENTS: M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Sana AABIBOU.

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-035-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date da réception préfecture : 17/04/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif de l'année 2022 du Budget Principal,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 3 avril 2023,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Considérant l'excédent de l'exercice 2022 qui s'élève à 96 424,09 € et se décompose comme suit :

Section d'investissement					
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Résultat reporté 2021	896 376,71 €		-896 376,71 €		
Exécution 2022	17 243 743,76 €	19 689 868,42 €	2 446 124,66 €		
TOTAL	18 140 120,47 €	19 689 868,42 €	1 549 747,95 €		
Restes à réaliser	9 336 867,59 €	4 978 937,44 €	-4 357 930,15 €		
TOTAL avec Reports	27 476 988,06 €	24 668 805,86 €	-2 808 182,20 €		

Considérant que le résultat d'investissement fait apparaître un excédent d'un montant de 1549 747,95 €.

Considérant qu'après prise en compte des restes à réaliser, celui-ci passe en terrain négatif et s'élève à - 2 808 182,20 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement, doit donc être comblé par le résultat de la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement					
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Résultat reporté 2021		1 401 960,49 €	1 401 960,49 €		
Exécution 2022	35 469 310,58 €	36 971 956,38 €	1 502 645,80 €		
TOTAL	35 469 310,58 €	38 373 916,87 €	2 904 606,29 €		
Besoin de financement			-2 808 182,20 €		
TOTAL			96 424,09 €		

Considérant que le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 est excédentaire de 2 904 606,29 €. Celui-ci est diminué du besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit donc être reporté en 2023 à hauteur de 96 424,09 €.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 10 voix contre (MM. Hillaire: Corbel Marcelin, Bayart, Méziane, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin, Royère, Douard),

- Décide d'affecter une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 2808 182,20 €, (ligne budgétaire 1068)
- Décide de reporter le solde de l'excédent du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 96 424,09 €, (ligne budgétaire 002)
- Décide de comptabiliser l'excédent du résultat d'investissement pour un montant de 1 549 747,95 € (ligne budgétaire 001)

Franck MARLIN Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles représentant de l'Etat.